



Krinkels



## Rapport du Conseil d'Entreprise Krinkels, siège de Naninne le 27/02/2024

### Présents

#### Représentants de l'employeur (RE)

Patrick Palet : Président suppléant

#### Représentants des travailleurs (RT)

Michael Marteau (FGTB) : secrétaire

Stéphane Frippiat (FGTB) : suppléant

### Excusés

Peter Loyens

Eric Vermeiren (CSC)

Fabio Cultrera (FGTB)

### Agenda

0. Approbation du rapport de la réunion du 30/01/2024
1. Chiffres RH
2. Informations économiques et financières
3. Elections Sociales 2024
4. Synthèse mensuelle des prestations & kms
5. Changement des paiements ONEM en cas d'intempérie ou chômage économique
6. Divers

### Rapport

La réunion commence à 9h15.

0. Le PV de la réunion du 30 janvier 2024 est approuvé par les RT.
1. Les RE présentent les chiffres relatifs aux RT (voir annexe).
2. Informations économiques et financières :
  - a. Présentation des chiffres d'affaires
  - b. Présentation des investissements
3. Nous avons dépassé la « date X », les listes électorales définitives sont donc connues et afficher. La prochaine étape consiste à soumettre les listes de candidats dans un délai d'environ 3 semaines.
4. Les RE rapportent que les synthèses des heures prestées et des kilomètres que nous avons montrés la dernière fois ne sont pas encore prêts à 100 % à être distribués. Il reste encore des « erreurs » auxquelles nous devons d'abord remédier. Et les RH doivent bien comprendre comment et quelles données apparaissent dans ces rapports afin de pouvoir fournir les bonnes réponses si les ouvriers ont des questions. Il faudra donc malheureusement encore être patient, mais dès que ces listes seront correctes et connues, nous les diffuserons mensuellement.
5. Les RE ont un nouvelle. À partir du 01/01/2024, il y aura une modification de l'indemnisation du chômage économique et intempérie. Jusqu'à fin 2023, les travailleurs recevaient 65% de leur salaire (bien que plafonné) payer par l'ONEM pour chaque jours de chômage économique ou intempérie. A partir du 01/01/2024, ce montant a été réduit à 60% (toujours plafonné). En guise de compensation, les travailleurs reçoivent 5€ par jour de chômage économique ou intempérie, qui doivent être payés par l'employeur. Il est toutefois possible que ce paiement supplémentaire soit

également effectué via le fond social, mais pour le moment, il ne semble pas y avoir de décision rapide de la part du fond. C'est pourquoi Krinkels paiera cette prime dès que notre programme salarial (de SD) aura été adapté, bien entendu avec effet rétroactif au 01/01/2024. Cela ne sera peut-être pas encore possible avec les salaires de mars, mais espérons-le à partir d'avril. Les RE communiqueront également à tous les travailleurs dès que ces primes seront payées.

6. Divers :

- a. Les RT rapportent que plusieurs travailleurs du Mécano leur ont dit que leur salaire était inférieur à celui de la concurrence. Les RE répondent que cela les surprend un peu car ces travailleurs ne font certainement pas partie des catégories les plus basses et leur salaire est effectivement en ligne avec celui du marché. Nous comparons non seulement avec les travailleurs verts, mais prenons également en compte la tendance générale dans les garages et autres secteurs où travaillent des mécaniciens. Nous en informerons néanmoins la hiérarchie concernée.

La réunion se termine à 10h30.

**Le prochain CE est le mardi 23/04/2024 à 9h00.**

Pour les RT,  
Le secrétaire



Pour les RE,  
Le président

*J. P. PALET*

